

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE L'EXPERT EN RÉMUNÉRATION
YANN-PHILIPPE ST-LAURENT (OPTIMUM)**

**Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de
transport pour les années 2021 et 2022 (Dossier R-4167-2021)**

**ÉTUDE DE BALISAGE DE LA RÉMUNÉRATION GLOBALE DES EMPLOYÉS
D'HYDRO-QUÉBEC**

1. **Référence** : Étude de balisage de la rémunération globale des employés d'Hydro-Québec (B-0020), p. 5.

Préambule :

« La comparaison au marché s'est faite sur la base du 50^e centile (médiane) du marché, puisque c'est le positionnement visé par Hydro-Québec. »

Demandes :

- 1.1 Est-ce qu'Hydro-Québec a effectué une mise à jour de ses principes directeurs de rémunération comme demandé par la Régie dans sa décision du 1^{er} mars 2017 (paragraphe 363, D-2017-022, R-3980-2016, page 99)?
 - 1.2 Veuillez fournir cette mise à jour ainsi que la dernière version de la politique de rémunération globale.
 - 1.3 Quels efforts ont été déployés par Hydro-Québec afin de rapprocher la rémunération globale offerte à ses employés de la médiane depuis 2017 tel que demandé par la Régie dans sa décision du 1^{er} mars 2017 (paragraphe 359, D-2017-022, R-3980-2016, page 98)?
 - 1.4 Veuillez fournir la dernière version de la politique de vacances (incluant les jours fériés, mobiles et/ou flexibles) d'Hydro-Québec et indiquer les modifications apportées par rapport à la version précédente.
 - 1.5 Veuillez fournir la dernière version de la politique de rémunération des heures supplémentaires pour tous les groupes d'employés couverts par l'étude de balisage effectuée par Normandin Beaudry. De plus, pour chaque groupe d'employés, nous informer si la rémunération des heures supplémentaires a été effectuée depuis 2017.
 - 1.6 Depuis 2017, veuillez fournir les budgets annuels d'augmentations de salaire, incluant la progression d'échelons et indiquer si ces budgets sont déterminés principalement par les prévisions d'augmentations salariales des organisations faisant partie de son marché de référence (annexe A, page 17, B-0020). Dans la négative, expliquer comment sont déterminés vos budgets d'augmentations de salaire depuis 2017.
2. **Référence** : Étude de balisage de la rémunération globale des employés d'Hydro-Québec (B-0020), p. 11 et annexe A.

Préambule :

« Un marché de référence a été déterminé conjointement avec Hydro-Québec, selon les critères qu'elle applique lorsqu'elle effectue une vigie de sa rémunération. »

Demandes :

- 2.1 Pour chaque organisation figurant à l'annexe A, une analyse a-t-elle été effectuée en relation avec les cinq critères indiqués à la page 11 qui justifie la sélection de chaque organisation? Dans l'affirmative, veuillez nous transmettre cette analyse et tout autre document pertinent relatif à la sélection des organisations de l'annexe A.
 - 2.2 Est-ce qu'Hydro-Québec recueille et compile des statistiques relatives à ses pratiques de recrutement et de taux de roulement? Dans l'affirmative, est-ce que les données recueillies permettent de déterminer quelle proportion annuelle des employés est recrutée au sein des organisations figurant à l'annexe A et quelle proportion annuelle des employés qui quittent Hydro-Québec se joint aux organisations présentées dans la même annexe? Dans l'affirmative, veuillez nous transmettre les données nécessaires à cette détermination pour la période de 2015 à 2020.
 - 2.3 Veuillez fournir les informations suivantes par groupe d'employés en ce qui a trait aux organisations de chacun de vos marchés de référence utilisés pour les études de rémunération de 2020 (Normandin Beaudry R-4167-2021), 2015 (Normandin Beaudry R-3980-2016) et 2002 (Towers Perrin, R-3492-2002) :
 - Pourcentages pour les secteurs privés, publics, municipaux, universitaires, sociétés d'État (québécoises, autres provinces et fédérales);
 - Pourcentage des organisations offrant principalement un régime de retraite à prestations déterminées;
 - Pourcentage des organisations syndiquées;
 - Distribution de la semaine normale de travail.
 - 2.4 Au total, 12 nouvelles organisations ont été ajoutées en 2020 afin de remplacer neuf organisations qui ne font plus partie de votre marché de référence depuis 2015. L'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal ont été remplacées par l'Université McGill et l'École Polytechnique de Montréal, et la Ville de Sherbrooke a été remplacée par la Ville de Longueuil. Avant d'effectuer ces changements, avez-vous analysé l'impact de ces changements sur les valeurs médianes du marché (diminution, stabilité ou augmentation de la valeur médiane du marché)? Si oui, veuillez fournir cette analyse.
3. **Référence** : Étude de balisage de la rémunération globale des employés d'Hydro-Québec (B-0020), p. 6 et annexe B.

Préambule :

« Dans l'ensemble, le salaire de base moyen et la rémunération directe (salaire de base moyen et rémunération incitative) d'Hydro-Québec... »

Demandes :

- 3.1 Veuillez fournir le salaire de base moyen payé par Hydro-Québec pour l'ensemble des emplois faisant partie de l'étude de 2020 (annexe B) ainsi que le salaire de base moyen payé par Hydro-Québec en 2020 pour chacun des huit groupes d'employés visés au tableau 1 (page 5 de l'étude de 2020).
4. **Référence** : Étude de balisage de la rémunération globale des employés d'Hydro-Québec (B-0020), p. 13.

Préambule :

« Le tableau suivant présente le positionnement des employés d'Hydro-Québec dans leur échelle salariale. Tableau 3 »

Demandes :

- 4.1 Pour chaque groupe d'employés (tableau 3, page 13), veuillez fournir les informations suivantes pour le groupe de comparaison et pour Hydro-Québec :
- Type d'échelle la plus fréquente (à échelons ou traditionnelle) et la proportion de chaque type;
 - Nombre d'échelons ou positionnement du minimum et du maximum versus le point milieu;
 - Compa-ratio moyen (salaires payés/maximum ou salaires payés/point milieu);
 - Pourcentage des employés syndiqués;
 - Distribution de la semaine normale de travail;
 - Pourcentage des organisations offrant un régime de retraite à prestations déterminées.
- 4.2 Pour chaque groupe d'employés d'Hydro-Québec (tableau 3, page 13), veuillez nous indiquer le nombre d'années requis pour que 75 % des employés syndiqués actuels se retrouvent à l'échelon maximum.
- 4.3 Pour chaque groupe d'employés d'Hydro-Québec (tableau 3, page 13), veuillez nous indiquer le nombre d'années moyen ou anticipé pour que 75 % des employés non syndiqués actuels d'Hydro-Québec se retrouvent au point milieu.
5. **Référence** : Étude de balisage de la rémunération globale des employés d'Hydro-Québec (B-0020), p. 13.

Préambule :

« En utilisant la méthode des coûts simulés, le salaire de base moyen a été calculé comme suit pour chaque organisation : »

Demandes :

- 5.1 Pour chaque groupe d'employés (tableau 3, page 13), veuillez nous fournir les informations suivantes pour un emploi repère par groupe en vous assurant que, pour l'emploi repère choisi, la distribution des employés d'Hydro-Québec au maximum de leur échelle salariale est comparable aux données qui figurent dans le tableau 3 de la page 13 (par exemple 40 % pour les professionnels) :
- Structure salariale à échelons d'une organisation syndiquée (valeurs du minimum, de chaque échelon et du maximum) pour un emploi repère comparé du même groupe d'employés et comment a été calculé le salaire de base moyen de cette organisation pour les fins de l'étude de balisage avec chiffres à l'appui;
 - Structure salariale d'une organisation non syndiquée (valeurs du minimum, du point milieu et du maximum) pour le même emploi repère comparé du groupe d'employés et comment a été calculé le salaire de base moyen de cette organisation pour les fins de l'étude de balisage avec chiffres à l'appui;
 - Structure salariale d'Hydro-Québec (valeurs du minimum, du point milieu et du maximum, nombre d'échelons) pour le même emploi repère comparé du groupe d'employés et comment a été calculé le salaire de base moyen de cette organisation pour les fins de l'étude de balisage avec chiffres à l'appui. De plus, nous fournir pour ce même emploi le compa-ratio (salaire moyen payé par Hydro-Québec/taux maximum d'Hydro-Québec) et la répartition en pourcentage des titulaires pour chaque échelon.

- 5.2 Veuillez nous confirmer si les points milieux et les maximums d'échelles salariales ont été ramenés sur une base de 35 heures pour tous les postes d'Hydro-Québec syndiqués.
 - 5.3 Advenant que pour un poste syndiqué d'Hydro-Québec, une organisation du groupe de référence ne soit pas syndiquée, veuillez nous confirmer aussi si vous avez ramené les mêmes éléments sur une base de 35 heures et si oui comment vous avez procédé.
 - 5.4 À part pour les études de balisage de la rémunération globale des employés d'Hydro-Québec destinées à la Régie de l'énergie, est-ce que Normandin Beaudry a déjà utilisé la méthodologie de calcul du salaire de base moyen, telle que décrite à la page 13, dans le cadre d'autres projets de rémunération pour Hydro-Québec? Si oui, préciser dans quel contexte et à combien de reprises.
 - 5.5 Est-ce qu'Hydro-Québec utilise principalement cette méthodologie (décrite à la page 13) dans le cadre d'études de rémunération globale effectuées à l'interne et est-ce qu'elle demande à ses consultants externes d'utiliser cette méthodologie lors de la réalisation de la majorité de ses études de rémunération?
 - 5.6 Est-ce que Normandin Beaudry a déjà utilisé la méthodologie de calcul du salaire de base moyen, telle que décrite à la page 13, dans le cadre de projets de rémunération pour d'autres clients? Si oui, préciser dans quel contexte et à combien de reprises.
 - 5.7 Est-ce que Normandin Beaudry a utilisé cette même méthodologie dans le cadre d'un tribunal d'arbitrage? Si oui, veuillez nous transmettre la ou les décisions.
 - 5.8 Quelle méthodologie Normandin Beaudry utilise-t-elle le plus fréquemment lorsqu'elle effectue des études de rémunération globale pour le salaire de base (le taux d'emploi, le salaire payé ou la méthode décrite à la page 13) :
 - 5.8.1 Pour le compte d'Hydro-Québec?
 - 5.8.2 Pour le compte de l'ensemble de ses clients?
 - 5.9 Veuillez fournir une version du tableau 1 et des graphiques des pages 7 et 8 (B-0020) en utilisant plutôt le taux maximum lorsque l'emploi comparé à une structure à échelons (organisation syndiquée) ainsi que le point milieu lorsque l'emploi est dans une structure traditionnelle (organisation non syndiquée). Veuillez également nous transmettre un fichier qui nous permettra d'effectuer et de valider ces calculs.
6. **Référence** : Étude de balisage de la rémunération globale des employés d'Hydro-Québec (B-0020), p. 11.

Préambule :

« Comme source principale de données de marché, **remun**, l'enquête de rémunération globale de Normandin Beaudry a été privilégiée. »

Demandes :

- 6.1 Veuillez nous transmettre le manuel de collecte de données (incluant les explications afin de soumettre les données et les définitions, le cas échéant) que les participants doivent remplir.
- 6.2 Pour l'ensemble des 32 organisations participant à la base de données **remun** et faisant partie du marché de référence, veuillez nous transmettre les informations suivantes :
 - 6.2.1 Le nombre de jours fériés médian (incluant journées flexibles, mobiles, personnelles...);
 - 6.2.2 La médiane du nombre d'années requises pour obtenir trois, quatre, cinq et six semaines de vacances;
 - 6.2.3 La médiane de la semaine normale de travail;

- 6.2.4 La répartition des organisations offrant principalement un régime de retraite à prestations déterminées et la contribution maximale médiane à un régime de retraite à cotisations déterminées ou à accumulation de capital.
- 6.3 Veuillez nous transmettre les mêmes informations demandées aux points 6.1 et 6.2, pour le Québec uniquement, pour l'ensemble des organisations qui, parmi les 378 organisations participant à la base de données **remun**, ont rapporté des titulaires au Québec et préciser le nombre d'organisations concernées.
7. **Référence** : Étude de balisage de la rémunération globale des employés d'Hydro-Québec (B-0020), p. 12.

Préambule :

« Pour les emplois repères ne figurant pas dans l'enquête **remun** (...), les données de marché ont été recueillies par le biais de deux enquêtes spécifiques... »

Demandes :

- 7.1 Veuillez nous transmettre les manuels de collecte de données des deux enquêtes spécifiques (incluant les explications afin de soumettre les données et les définitions, le cas échéant) que les participants doivent remplir.
- 7.2 Pour l'ensemble des organisations participant à ces deux enquêtes et faisant partie du marché de référence, veuillez nous transmettre les informations suivantes :
- 7.2.1 Le nombre de jours fériés médian (incluant journées flexibles, mobiles, personnelles...);
- 7.2.2 La médiane du nombre d'années requises pour obtenir trois, quatre, cinq et six semaines de vacances;
- 7.2.3 La médiane de la semaine normale de travail;
- 7.2.4 La répartition des organisations offrant principalement un régime de retraite à prestations déterminées et la contribution maximale médiane à un régime de retraite à cotisations déterminées ou à accumulation de capital.